

COMMISSION DE GESTION 2020
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
SPORTS, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT
(SPO)

Objet : GESTION 2020

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission, composée de Mme Camille ROBERT (commissaire) et M. Jean-Marc NARR (président), s'est réunie à 5 reprises avec le Municipal et/ou son chef de service et à 5 reprises pour préparer les séances

La sous-commission remercie MM. Philippe DERIAZ, Municipal, David FERNANDEZ, chef de service, ainsi que les différents collaborateurs pour les discussions, les réponses et explications fournies à ses nombreuses questions, leur disponibilité et la manière très agréable dont elle a été accueillie.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

Le détail des séances est le suivant :

- mardi 16 février 2020, 10 h 30 – 12 h, Riond-Bosson 14

1^{re} rencontre avec MM. Philippe DERIAZ, Municipal et Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments : discussion générale concernant la direction, agenda des visites.

- mercredi 3 mars 2021, 13 h 30 – 15 h 30, École Jacques DUBOCHET & Crèche

2^e rencontre avec MM. Philippe DERIAZ, Municipal, David FERNANDEZ, chef de service et Madame Aurélie JOUBAIRE, déléguée d'URB à Morges Gare-Sud.

Nous étions accompagnés par les commissaires de la sous-commission Urbanisme, constructions et mobilité : visite des bâtiments et des locaux (salles de classe, cours de récréation en toiture, cantine et crèche).

- mercredi 24 mars 2021, 10 h – 12 h, Maison de Seigneux, Taupinière

3^e rencontre avec MM. David FERNANDEZ, chef de service et Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments. : visite des bâtiments et des locaux.

- mercredi 14 avril 2021, 17 h – 19 h 30, École du Petit-Dézaley, Patinoire et Piscine

4^e rencontre avec MM. David FERNANDEZ, chef de service et Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments : Visite des bâtiments et des locaux (salles de classe, locaux technique et de stockage, extérieurs)

- vendredi 16 avril 2021, 18 h 45 – 19 h 30, Centre de vie infantine de la Gracieuse, Maison de Maître

5^e rencontre avec MM. Philippe DERIAZ, Municipal et Yves-Marc ANDRÉ, responsable des bâtiments.

Nous étions accompagnés par les commissaires de la sous-commission Cohésion sociale et logement (qui n'arrivaient pas à obtenir une visite de ce lieu) : visite de la Maison de Maître, du CVE et de la grange

2. INTRODUCTION

Les commissaires de la sous-commission Sports, bâtiments et environnement ont choisi de cibler leur travail sur le patrimoine bâti. Nous avons pris pour base de travail les éléments présents dans le rapport de la sous-commission 2019 afin d'avoir un point de départ et de comparaison pour nos travaux. Toutes les éloges et réalisations effectuées par le service étant présentes dans le rapport de gestion 2020, nous avons délibérément fait le choix de ne pas nous étaler sur l'entier du dicastère.

Nous avons donc visité les lieux suivants :

1. École Jacques-Dubochet
2. Collège du Petit-Dézaley
3. Patinoire des Eaux Minérales
4. Piscine du Parc
5. Maison de Seigneux - Taupinière - Bouteiller Communal
6. Centre de vie enfantine de la Gracieuse
7. Maison de Maître de la Gracieuse (PPLS) + Grange

Durant cette période de crise sanitaire COVID-19, l'accès à l'ensemble des bâtiments nous a été grandement facilité par les différents responsables du service que nous remercions. Nous notons que seul, le Centre de vie enfantine de la Gracieuse, nous a opposé quelques résistances et contraintes afin d'en réaliser la visite et nous le déplorons.

3. ÉCOLE JACQUES DUBOCHET ET CRÈCHE

La Direction Sports, bâtiments et environnement s'est vu confier la gestion du bâtiment après la phase de construction dirigée par Urbanisme, constructions et mobilité. Dès le début de la visite, nous constatons plusieurs malfaçons ou ajustements importants à reprendre post-chantier. Le rapport de la sous-commission Urbanisme, constructions et mobilité en relève quelques-uns dont un que nous citons ci-dessous.

« En montant dans les étages, nous avons aussi constaté la dangerosité de la partie inférieure de certains escaliers en béton aux angles assez aigus pour blesser un enfant inattentif. »

Pour notre part, nous avons constaté que les mains courantes avaient déjà été changées car elles ne tenaient pas. Nous apprenons que ces dernières devront à nouveau être modifiées en raison d'une fragilité constatée à l'usage. Plusieurs caches lumière sont pendants et se désolidarisent de leur support. Des portes, dont le réglage fait défaut, devront être prochainement réajustées. Fait cocasse, au beau milieu de notre visite (env. 15 h) tous les stores extérieurs sont descendus simultanément. On nous affirme que le problème est en cours de résolution, mais que la domotique ça ne se dompte pas si facilement que ça.

Et nous voici arrivés au clou du spectacle, le préau pour la récréation des enfants. Cette cour, située sur le toit du bâtiment, a déjà fait couler beaucoup d'encre à la suite des réclamations de parents inquiets par la dangerosité des barrières protégeant cette zone. Le point litigieux réside dans la possibilité pour un enfant à prendre appui avec son pied sur le muret et de pouvoir basculer du toit. Lors de notre visite, des barrières provisoires de chantier sont apposées tout autour. Nous pouvons admirer un échantillon de ce que seront les barrières modifiées et sécurisées. Tous les points de pose sont fermés par des plaques métallique interdisant ainsi la possibilité de prendre appuis sur le muret. Il nous est assuré que cette transformation a fait l'unanimité chez les parents d'élèves et validée par les services en charge de la sécurité.

Par contre, cette cour de récréation, pensée pour des enfants, est froide et austère. Elle jouit que de très peu d'ombrage ou de protection contre la pluie. Nous évoquons la mise en place de jardins pédagogiques et/ou de jeux ludiques et adaptés : « Tout est en réflexion, mais c'est pour bientôt ». Pour les jeux, la réponse est claire : la situation sanitaire a drastiquement freiné les possibilités de faire un choix de jeux.

Nos collègues de la sous-commission Urbanisme, constructions et mobilité rappelle que la végétalisation des toitures faisait partie du permis de construire. Nous en citons un extrait ci-après :

« Grosse déception depuis cette cour : Pas un brin de verdure ou de lichens visibles sur les toits aux alentours, seulement des tuyaux, des blocs de béton, des panneaux solaires : métal, béton et verre, on se croirait en pleine zone industrielle. Des habitants voyant ces toits depuis le nord ont cette même impression. Pourtant des toits végétalisés étaient prévus dans le permis de construire, c'est une obligation légale à Morges pour toute nouvelle construction. Suite aux inquiétudes de l'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM), il y aura une enquête complémentaire, notamment sur ce point. »

Nous espérons sincèrement que l'aménagement de cette cour d'école sera une priorité pour la Municipalité car il est question du bien-être des enfants et des enseignants.

Une particularité nous a frappés lors de la visite du réfectoire de 80 places qui pourra aussi être loué durant les soirs et les week-ends à des sociétés locales ou à la population (préavis N° 32/6.19 point 2.3.2.2). Le matériel (tables et chaises) est adapté aux enfants sans possibilité de les rehausser pour les adultes. Nous imaginons avec peine les services communaux apporter du matériel adapté aux adultes à chaque location et réduire les tables et chaises destinées aux enfants. Une collaboration entre les Directions Cohésion sociale et logement et Sports, bâtiments et environnement aurait été bénéfique en début de chantier afin de pallier cette problématique.

En ce qui concerne la crèche pour les tout petits : les locaux, dont la ville est locataire, sont fonctionnels et bien agencés. Les portes qui séparent les différentes salles sont adaptées avec des poignées hautes afin que les enfants ne puissent les ouvrir. Toutefois, ces mêmes portes ne sont pas vitrées et ne permettent pas d'apercevoir un enfant qui se tiendrait derrière lors de l'ouverture. Une réflexion est en cours afin de corriger ce problème rapidement.

4. COLLÈGE DU PETIT-DÉZALEY

Ah, le Collège du Petit-Dézaley. Une longue histoire ancrée à notre ville. Un collège où bon nombre de Morgiennes et Morgiens ont fait une partie de leur scolarité. Cela fait plusieurs années que son sort est tributaire des différentes législatures et projets imaginés mais toujours pas réalisés. Alors que fait-on depuis tout ce temps ? On bricole, on répare dans l'urgence ce qui tombe ou qui est dégradé. Malheureusement, cette politique des petits pas ne fait que retarder l'inévitable.

Prenons la piscine couverte. Plusieurs moteurs du plancher mobile ont dû être changés et les fuites dans les murs d'enceinte sont colmatées là où l'eau sort. Mais l'eau ne se laisse pas faire si facilement. Elle ressort juste à côté pour fragiliser un peu plus la structure. À certains endroits, des dispositifs artisanaux sont placés pour récolter les nombreuses fuites d'eau.

Au niveau des classes et des sanitaires, ce n'est pas mieux. Les charnières des portes à bout de souffle sont réparées à grand renfort de gonds et d'astuces. L'étanchéité des lavabos et des sanitaires est ajustée au jour le jour. L'état de vétusté de ce bâtiment n'est plus un secret et sans le travail du personnel d'entretien, ce serait bien pire. N'oublions pas que ce bâtiment est un lieu de vie pour des élèves et des enseignants qui se sont même vu refuser le wifi malgré le vœu insistant de la sous-commission Sports, bâtiments et environnement 2019 (Vœu N° 6 – 2019).

En nous baladant dans les locaux de stockage, nous avons eu la surprise de découvrir des centaines de cartons de vin du Domaine de la Ville qui y sommeillent bien sagement. Il semblerait que lors de la passation du Domaine de la Ville à la Maison Bolle, un accord de reprise, sous certaines conditions, ait été conclu. Nous nous interrogeons sur le devenir de ce stock même si ce n'est pas du ressort de la Direction Sports, bâtiments et environnement.

En résumé : les commissaires de la sous-commissions invitent la Municipalité à prendre des mesures urgentes afin de faire enfin naître un projet concret pour le Collège du Petit-Dézaley.

5. PATINOIRE DES EAUX MINÉRALES

Les visites de la patinoire des Eaux Minérales se suivent et se ressemblent. L'entretien courant des installations techniques se poursuit selon un calendrier bien tenu. Ce bâtiment est toujours un gouffre énergétique et financier pour le porte-monnaie des contribuables morgiens. Le personnel technique et d'entretien fait son possible pour garantir l'exploitation de la patinoire et la maintenir ouverte.

Un point non négligeable reste inquiétant. Ce point avait déjà été relevé dans le rapport de la sous-commission 2019. Il s'agit du tableau de commandes électriques qui semble appartenir à un autre temps. Les éléments de

cette installation vitale ne se trouvent plus sur le marché et sont quasiment irremplaçables. Qu'advierait-il si cette installation venait à tomber en panne et quelles conséquences pour l'exploitation de la patinoire et à quels coûts ? Les commissaires de la sous-commission invitent aussi la Municipalité à urgemment se pencher sur cette problématique majeure qui met en péril l'utilisation du bâtiment.

Des aménagements spécifiques de sécurité ont été installés à l'extérieur nord du bâtiment. Cette installation a pour but de dissuader les rassemblements nocturnes occasionnant des nuisances au voisinage. Une autre utilité de cette construction est d'éviter la constitution d'un amoncellement de déchets et autres bris de verre dans les parterres extérieurs du bâtiment ainsi que de limiter les actes de dégradation volontaires aux installations.

6. PISCINE DU PARC DES SPORTS

Le sable des filtres a été changé pour un montant d'environ CHF 60'000.00. Ce changement est indispensable à la bonne filtration de l'eau. Les installations techniques sont vieillissantes mais font l'objet d'entretien régulier qui leur permettent d'être toujours opérationnelles. La chaudière qui est en charge du chauffage de l'eau peine à suivre et a de temps à autre besoin de renfort par la location de groupes mobiles. Les commissaires se sont interrogés sur la pertinence d'un raccordement au réseau d'hydrothermie à proximité. Une étude est en cours. Comme il avait été relevé dans le rapport de la sous-commission Sports, bâtiments et environnement 2019, le problème de l'hygiène des baigneurs est toujours un problème pour garantir une qualité d'eau optimale. La douche indispensable avant l'entrée dans l'eau n'est que peu respectée. Une réflexion de fond est en cours afin d'inciter les usagers à systématiser la prise d'une douche avant l'entrée dans les bassins.

Une intervention sur le carrelage des quais entourant la piscine a de nouveau dû être faite courant 2020. Ces interventions habituelles ont un coût d'environ CHF 30'000.00. Il en va de même pour les installations de jeux bordants le bassin moyen. Les marches en bois n'étant plus aux normes, elles seront remplacées par de nouvelles marches « en bois aggloméré » recouverte d'un revêtement spécial.

La pataugeoire qui n'est plus aux normes devrait être détruite pour être remplacée par une nouvelle zone de jeux d'eau. Réalisation prévue au printemps 2021.

Une étude est en cours afin d'augmenter l'arborisation de la piscine afin d'offrir plus d'ombre aux baigneurs. En 2020, le côté ouest de la piscine a vu pousser un bâtiment tout en béton au gabarit surprenant. Il s'agit de la station de pompage pour le réseau d'hydrothermie qui alimente, entre autres, le nouveau quartier de la Gare. Nous avons été informés qu'un projet d'intégration de cette structure va voir le jour courant 2021. Il devrait comprendre un mur de grimpe, des tuyaux de jeux pour les enfants ainsi qu'un biotope. Les commissaires se réjouissent de voir ces réalisations se réaliser.

7. MAISON DE SEIGNEUX - TAUPINIERE - BOUTELLIER COMMUNAL

Maison de Seigneux : la Maison de Seigneux accueille toujours de façon provisoire le Conservatoire de l'ouest vaudois (COV) ainsi que la fondation Le Livre sur les Quais. Ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs interventions d'entretien afin d'en garantir l'habitabilité tels que peintures et revêtements de sol, pose de nouvelles serrures, etc. La charpente ainsi que de nombreuses fuites dans les plafonds de l'étage font l'objet d'une attention particulière.

La chaudière, qui avait aussi fait l'objet d'un préavis (N° 23/6.17) et renvoyé en Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2017, a tout de même été changée sans repasser par la case préavis. Il était alors demandé dans le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis (N° 23/9.17) que :

- « Le préavis devra être présenté lorsque l'avenir du bâtiment sera connu (location, vente ou autre).
- Une analyse approfondie des énergies alternatives pour l'ensemble de la production de chaleur, ou pour une partie de la production de chaleur devra être réalisée.
- En fonction de l'affectation du bâtiment, l'ensemble des travaux nécessaires devra être traité par le préavis. »

Nous questionnons ce point et il ne nous est pas annoncé une décision d'affectation ou une vision future du devenir de ce bâtiment historique au cœur de la Ville de Morges.

Toutefois, la chaudière a été légèrement surdimensionnée afin de pouvoir alimenter aussi le Bouteiller communal attenant.

Bouteiller communal : cette salle, connue des Morgiens, fait toujours l'objet d'inquiétudes en lien avec son chauffage et sa ventilation qui ne sont plus aux normes et présentent un danger avéré pour ses utilisateurs. Il en va de même pour la cuisine qui mériterait un bon coup de rajeunissement. Des travaux de nettoyage de la voûte ont été effectués par le service. Ce lieu emblématique mériterait une plus grande attention de la Direction Sports, bâtiments et environnement afin qu'il puisse être mis aux normes et utilisé par la population.

Taupinière : ce lieu atypique peu connu mais très apprécié des préfets, n'est plus utilisable en l'état. Il est fermé et aucun projet sur son avenir ne pointe le bout de son nez. Des problèmes d'étanchéité de la voûte sont connus et causent inexorablement la dégradation de ce lieu. Il est difficile de comprendre pourquoi l'étanchéification externe n'a pas été englobée dans le préavis pour le réaménagement des Jardins de Seigneux qui se situent sur la même parcelle.

8. CENTRE DE VIE ENFANTINE DE LA GRACIEUSE

Malgré les embûches mises sur notre route pour visiter cet établissement, nous y sommes tout de même parvenus et nous avons convié nos collègues commissaires de la sous-commission Cohésion sociale et logement. Nous avons eu beaucoup de mal à comprendre pourquoi, ce bâtiment en particulier, nous a donné autant de fil à retordre pour en faire la visite.

Dans son rapport de gestion, la Municipalité énumère certains travaux de réfection en cours. La sous-commission Sports, bâtiments et environnement 2019 avait déjà eu les mêmes réponses sur la planification des travaux de rénovation projetés. Or, il s'avère que ces petites réfections ne se font qu'au compte-goutte et à des périodes précises imposées par une utilisation intensive de ce lieu et par la Direction Cohésion sociale et logement. Lors de notre trop courte visite, nous constatons que les travaux de peinture sur les murs ont commencé, certains ont été repeints, mais pas encore tous. Concernant le revêtement de la place de jeu, il est toujours abîmé, mais le chef de service nous explique qu'il est prévu que des travaux soient réalisés cet été 2021. La cantine où mangent les enfants semble poser un problème à cause de la véranda qui chauffe énormément l'été. La proximité de cette véranda avec un bac à sable empêche les éducatrices et les éducateurs d'ouvrir les vitres pour éviter de bloquer les rails et que les enfants ne mangent du sable. Vu la peine que les sous-commissions ont eu à venir faire cette visite en raison de la résistance des occupants et du service, nous voulons bien croire que ce n'est pas facile de venir y faire des travaux.

Toujours dans le rapport de gestion, nous pouvons lire que les stores des ouvertures en toiture ont été remplacés. On nous affirme qu'ils fonctionnent. Malheureusement, nous ne pouvons le vérifier en raison du temps qui nous est imparti pour la visite. Nous invitons la prochaine sous-commission Sports, bâtiments et environnement 2021 à prendre le temps de se pencher plus longuement sur ce bâtiment et sa gestion.

9. MAISON DE MAÎTRE DE LA GRACIEUSE (PPLS) ET GRANGE

La Maison de Maître qui abrite les services de logopédie et de psychomotricité de l'État de Vaud est magnifique mais ancienne et sous-occupée. Les mêmes problématiques sont relevées à nouveau cette année malgré l'urgence de soins que ce bâtiment mérite. Cette bâtisse historique n'est plus aux normes en matière d'énergie et souffre d'un défaut d'attention majeur. Par chance, le personnel en charge de l'entretien de ce bâtiment, regorge d'astuces et d'imagination pour maintenir sous perfusion ce monument du patrimoine immobilier de notre ville.

La grange se situe derrière la Maison de Maître. Actuellement, elle sert à stocker du matériel appartenant à la Ville et à des associations de la région. Un système de cloison comme dans les caves a été installé. Nous constatons que des archives sont stockées et qu'il n'y a pas de système incendie.

10. CONCLUSIONS

Les commissaires de la sous-commission Sports, bâtiments et environnement tiennent à souligner l'immense travail de qualité fourni par l'ensemble du personnel attaché à la direction. Ces derniers doivent sans cesse se mobiliser pour maintenir le parc immobilier morgien fonctionnel et utilisable en plus des autres tâches qui leur sont assignées. La construction, l'entretien, la gestion des bâtiments et la politique foncière de la Ville étant réparties dans trois directions différentes, les services font parfois face à des difficultés de communication d'une direction à l'autre qui sont autant de silos. Malgré ces collaborations parfois difficiles, les services n'ont pas ménagé leurs efforts à la tâche et nous les remercions vivement.

Nous constatons, avec amertume, un manque cruel de vision et de priorisation des actions d'entretien ou de rénovation à mener sur les bâtiments les plus vétustes. Malgré une étude énergétique présentée dans le rapport de gestion Sports, bâtiments et environnement, peu d'interventions ou de projets menés à leur terme ont pu être réalisés au cours de cette année 2020.

Le chef de service ainsi que ses collaborateurs ont une vision d'ensemble de l'état des bâtiments et des priorités qui en découlent qui devrait être plus souvent écoutée et prise en considération.

11. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Onze vœux en suspens de la Commission de gestion concernent la Direction Sports, bâtiments et environnement. La Municipalité propose un classement. La Commission de gestion est favorable à ce classement (Vœu N° 8 - 2014) et au maintien des dix autres vœux.

Vœu N° 23 - 2010 : Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de La Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Réponse de la Municipalité :

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de La Gracieuse était prévu d'être en 2015.

Situation au 31 décembre 2020 :

La chaudière a donné des signes de faiblesses à la fin 2020 et nécessite son prochain changement. La Municipalité étudie l'intégration de la rénovation de la Maison de Maître dans le futur préavis de modernisation et assainissement de l'école de la Gracieuse.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu tant qu'un projet concret et réaliste ne soit soumis au Conseil communal.

Vœu N° 26 - 2010 : Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

Réponse de la Municipalité :

Les réflexions sur l'avenir du Collège des Jardins revêtent une actualité nouvelle avec les développements du centre-ville mais également avec le projet de l'Hôtel de Ville où il est question d'y reloger l'administration pendant les travaux de rénovation car les capacités d'accueil scolaire du centre-ville le permettent.

L'idée est de faire une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée. L'avenir du Collège des Jardins sera défini à l'issue de cette opération (horizon 2013).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Le Collège des Jardins est actuellement utilisé comme bâtiment « transitoire » afin de reloger de manière provisoire les locataires des bâtiments communaux en travaux. Des réflexions se suivent pour réserver ce bâtiment à d'autres affectations et répondre à des propositions, émanant tant des services, que d'associations ou fondations d'intérêts publics.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu et invite la Municipalité à se positionner rapidement sur l'affectation de ce collège.

Vœu N° 8 - 2014 : Que la Municipalité se projette dans le futur énergétique et travaille sur une stratégie à court, moyen et long terme afin de sortir des énergies fossiles.

Réponse de la Municipalité :

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, a élaboré une stratégie énergétique 2011-2016 qu'elle révisera en fonction du programme Énergie 2050 de la Confédération.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

La planification énergétique territoriale a été validée en décembre 2019. Elle a été présentée sous la forme d'une brochure et d'une présentation au Conseil communal le 10 juin.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission accepte le classement de ce vœu.

Vœu N° 9 - 2016 : Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Réponse de la Municipalité :

Ce travail est en cours, la Municipalité fait poser des plaques de protection contre les murs et a sensibilisé les collaborateurs du CVE La Gracieuse à cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

La pose de plaques de protection sur les murs va être terminée durant l'été 2021.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu jusqu'à la réalisation effective de ces travaux. La commission espère que la Municipalité mettra tout en œuvre pour clôturer enfin ce chantier qui n'a que trop duré.

Vœu N° 10 - 2016 : Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité fait poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera portée au budget des investissements.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Pas de changements notables en 2020. L'étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques s'effectuera en 2021.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu et attend l'étude de faisabilité avec impatience.

Vœu N° 12 - 2016 : Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Réponse de la Municipalité

Une nouvelle version du Règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Pas de changement notable en 2020.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu.

Vœu N° 5 - 2017 : Que la Municipalité veille à ce que les représentants du public à la Commission consultative d'exploitation de la patinoire n'aient aucun lien avec les clubs utilisant la patinoire.

Réponse de la Municipalité :

Les membres de la Commission consultative d'exploitation de la patinoire ont été nommés pour la durée de la législature. Il en sera tenu compte pour la prochaine législature.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Pas de changement notable en 2020.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu.

Vœu N° 7 - 2017 : Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

Réponse de la Municipalité :

La réponse à ce vœu sera apportée via la réponse, qui est en cours, au postulat du groupe SPI "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ?"

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

L'analyse des bâtiments s'effectue de manière systématique et complète à l'aide du logiciel pour la gestion du patrimoine. La réponse complète à cette question (postulat SPI) pour la gestion du patrimoine interviendra en cette année 2021.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu.

Vœu N° 4 - 2018 : Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

Réponse de la Municipalité :

Un crédit d'étude auprès du Conseil communal est prévu d'être déposé en 2020.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Plusieurs interventions ont été effectuées de manière à garantir le bon fonctionnement de l'infrastructure de la patinoire.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu et invite la Municipalité à présenter prochainement le calendrier demandé.

Vœu N° 5 - 2019 : Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Rien ne s'est passé en 2020. La réflexion est en cours.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu.

Vœu N° 6 - 2019 : Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs, du collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

Réponse de la Municipalité :

La coordination avec les acteurs cantonaux a permis l'élaboration d'une directive cantonale de répartition des coûts pour les équipements informatiques et de communication, et ce entre les différentes collectivités publiques concernées.

Cette directive a été émise en juillet 2020 et permet maintenant au service concerné d'élaborer une stratégie concrète d'équipements numériques des infrastructures scolaires avec une répartition des coûts claire et précise entre le canton et les communes.

La Municipalité travaille actuellement sur la planification des installations des accès wifi des différents collèges morgiens.

De ce fait, la Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 :

Le travail avec le Canton est en cours avec un recensement des besoins en infrastructure (hardware) au niveau de la Ville. Une stratégie sera proposée courant de l'année 2021.

Proposition de la Commission de gestion :

La commission maintient ce vœu.

Pour la commission de gestion :

Le président

David Guarna

Pour la sous-commission SPO :

Le président

Jean-Marc Narr